



## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure ci-après mentionnée, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 760, chemin des Pionniers Lot : 5263592 Matricule : 8416-87-4456	Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type « remise » à plus de 1,2 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-08, exige une marge avant de 15 mètres.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 14 avril 2023.

Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de dérogation mineure à être entendue à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 14 avril 2023, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 14 avril 2023.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière